

Résidence AQUARELLE E.H.P.A.D. Challans

La Résidence Aquarelle est un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Elle est située 4 allée Henri SIMON, proche du Centre Hospitalier Loire vendée Océan, dont elle dépend, et du centre ville de Challans.

Sa capacité d'accueil est de 140 résidents. Elle est composée de 8 unités de vie, dénommées :

- l'Escal, Les Essepes, les Etiers, les Roseaux au rez de chaussée,
- les Tamaris, les Iris, les Saules et les Peupliers au 1^{er} étage.

Le projet de vie guide les professionnels pour :

- vous accompagner dans votre projet individuel,
- maintenir et faciliter vos liens avec votre famille et/ou vos proches,
- améliorer votre qualité de vie, votre bien être,
- garantir une qualité de soin et de relation.

Les missions des professionnels s'articulent autour de 4 axes :

- l'accueil,
- les soins,
- l'animation,
- la restauration-hôtellerie.

A votre arrivée, vous êtes accueilli par le référent soignant et l'infirmière.

Une équipe de professionnels à votre service

Médecin Gériatre Coordinateur : Docteur Laurie ROUILLARD

Médecin Gériatre Praticien Hospitalier : Docteur Isabelle De GIVRY

Médecin Généraliste : Docteur Isabelle LEHY

Une présence médicale est assurée tous les jours. Pour la prise de rendez-vous, vous pouvez prendre contact avec l'infirmière ou le cadre de santé.

Cadres de Santé :

Deux cadres de santé sont respectivement responsables des unités du rez de chaussée et des unités du 1^{er} étage. Vous pouvez les rencontrer de préférence sur rendez-vous entre 9 h et 17 h, du lundi au vendredi.

L'équipe paramédicale assure votre prise en charge.

Elle se compose d'infirmières, d'aide-soignantes, d'agents de service, d'une animatrice, d'un kinésithérapeute, d'un aide kinésithérapeute, d'une diététicienne et d'une psychologue.

Le « soignant référent » :

Le cadre de santé vous indiquera le nom de la personne qui sera votre « référent soignant ». Dans la mesure du possible, elle sera présente le jour de votre admission. Elle prendra rendez-vous avec vous et vos proches pour faire votre connaissance. Elle sera votre interlocuteur privilégié durant votre séjour à la résidence.

Elle participera au bilan de séjour qui aura lieu 2 à 3 mois après votre arrivée.

L'Equipe Mobile de Soins Palliatifs (E.M.S.P.) intervient à la demande.

Elle se compose : d'un médecin, d'un cadre de santé, d'un psychologue

Informations pratiques

Secrétariat : Mme Dominique TRICHET

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30

☎ 02.51.49.52.80 Fax : 02.51.49.70.90.

Cadres de santé :

Mme Isabelle ROUSSEAU ☎ 02.51.49.52.82.

Mme Sophie CHAUBRON ☎ 02.51.49.52.86.

Infirmières :

Au rez de chaussée :

- Unité l'Escale : ☎ 02.51.49.52.68.
- Unités les Esseppes, les Etiers et les Roseaux : ☎ 02.51.49.52.84

Au 1er étage :

- Unités les Tamaris et les Iris : ☎ 02.51.49.52.87.
- Unités les Saules et les Peupliers : ☎ 02.51.49.52.88.

Formalités administratives

Le contrat de séjour et le règlement intérieur vous sont remis et expliqués par le cadre de santé lors de l'entretien d'accueil.

Avant votre entrée dans la structure, prenez rendez-vous avec **Mme Dominique TRICHET** au secrétariat pour les formalités d'admission et pour tous les renseignements d'ordre administratif ou financier.

L'assistante sociale, **Mme Aude LECUYER**, est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches au moment de l'admission et durant votre séjour. Vous pouvez lui laisser un message au ☎ **02.51.49.52.69**. Elle vous rappellera pour fixer un rendez-vous.

Les locaux

Votre chambre individuelle est équipée d'une salle de bain. Nous mettons à votre disposition : un lit médicalisé, un fauteuil, une table, une chaise, une prise télévision et une prise téléphone. Vous avez la possibilité d'agréments votre chambre de petits meubles ou autres objets personnels (téléviseur, bibelots, tableaux, photos, pendule...).

La salle à manger où sont servis les déjeuners et dîners.

Les salons situés à l'extrémité des couloirs de chambres constituent des lieux de convivialité, d'échanges et d'animation

Deux autres salons sont à votre disposition pour recevoir vos proches, fêter des événements familiaux ou déjeuner ensemble.

Un salon de coiffure, à l'entrée au rez de chaussée.

Deux salles d'activités au rez de chaussée : un planning des activités est affiché pour vous permettre de faire votre choix.

Une salle de culte au rez de chaussée.

Restauration - Hôtellerie

Horaires des repas

Le petit-déjeuner est servi à partir :

- de 8h00, dans les salons, pour les résidents du rez de chaussée
- de 7h30, dans la chambre, pour les résidents du 1^{er} étage.

Le déjeuner est servi en salle à manger à 12h00.

Un goûter vous est proposé vers 15h00.

Le dîner est servi :

- à 19h00, en salle à manger, pour les résidents du rez de chaussée
- à 18h00, dans la chambre ou en salle à manger, pour les résidents du 1^{er} étage.

Repas accompagnant

Vous pouvez partager un repas avec un proche en prévenant 48 heures à l'avance l'intendante de l'unité.

Il vous suffit d'acheter un ticket repas accompagnant auprès de l'accueil principal de l'hôpital (tarif 2009 : 7,30 € par ticket), et de le remettre à l'intendante de votre unité.

Prestation linge

Les draps, les serviettes de table et le linge de toilette sont fournis et entretenus par l'établissement. La distribution est assurée par le personnel selon vos besoins.

L'entretien des vêtements personnels peut être assuré soit par le pressing de l'hôpital soit par la famille (se reporter au document «gestion des vêtements personnels»).

En cas de difficultés concernant le linge, merci de vous adresser à l'aide soignante intendante ou au personnel de l'unité.

Vie quotidienne

Les visites sont autorisées tous les jours de 8h00 à 19h00 en accès libre.

En dehors de ces horaires, pour préserver la sécurité, les visiteurs devront sonner à l'entrée de la résidence.



Courrier

Vous pouvez faire adresser votre courrier en précisant :

Monsieur ou Madame..... Unité.....Chambre N°..... EHPAD AQUARELLE Centre Hospitalier Loire Vendée Océan BP 219 85302 Challans cédex
--

Votre courrier vous sera distribué dans votre chambre.

Pour le courrier que vous souhaitez envoyer, une boîte aux lettres est à votre disposition au secrétariat (**Départ du courrier fixé à 15 heures**).

Vous pouvez vous adresser à l'animatrice pour acheter des timbres.

Vous pouvez remettre votre courrier timbré au personnel.

Si votre famille gère votre courrier, merci de bien vouloir faire le changement d'adresse afin que celui-ci ne soit pas reçu à la résidence mais directement au domicile de la personne choisie.



Journal

Vous pouvez faire livrer votre journal uniquement par courrier.

Un journal quotidien est à votre disposition dans les différents salons.



Téléphone

Vous devez contacter France Télécom au 3000 (appel gratuit) pour ouvrir une ligne. Celle-ci sera à votre charge. Si vous avez déjà une ligne à votre domicile vous pouvez la faire transférer et conserver le même numéro de téléphone.

A savoir : tout changement de chambre entraîne une facturation France Télécom pour transfert de ligne.



Télévision

La résidence est équipée d'une antenne collective : vous avez la possibilité d'installer votre poste de télévision dans votre chambre.

A savoir : en cas de panne, l'intervention d'un spécialiste est à votre charge.

Prestations extérieures



Coiffeur (au rez de chaussée)

Plusieurs coiffeuses vous proposent leurs services (coupe, couleur, permanente, brushing...): il suffit de prendre rendez-vous soit directement auprès de la coiffeuse de votre choix, soit par le biais de l'équipe soignante ou de l'animatrice.

Les tarifs de leurs prestations et leurs jours de présence sont affichés sur la porte du salon de coiffure.

Le règlement se fait directement auprès de la coiffeuse.



Pédicure

Vous avez la possibilité de faire intervenir la pédicure de votre choix. Cette prestation est à votre charge.

Santé

En dehors de votre suivi médical régulier, qui est assuré par l'équipe médicale de la résidence l'Aquarelle, certains examens, consultations (ainsi que les transports ou traitements qui y sont rattachés), resteront à votre charge. Ils vous seront remboursés en fonction de votre couverture sociale personnelle.

Animations

Mme Laurence LENAIN organise les animations avec l'ensemble des équipes soignantes. Le planning mensuel est affiché dans chaque unité.

Des après-midi crêpes, ateliers souvenirs, sorties à l'extérieur, courses en ville, goûters animés, repas festifs, spectacles, ateliers esthétiques, séances de relaxation, cuisine, loto, pique-nique, sorties au restaurant, ... vous sont proposés. Vous et votre famille êtes invités à y participer.

Vos suggestions d'activités seront les bienvenues.

Culte

Vous avez la possibilité de pratiquer la religion de votre choix.

Un espace culte, situé dans la salle polyvalente du rez-de-chaussée, est à votre disposition si vous souhaitez vous recueillir.

Pour la religion catholique, **Mme TESTAU**, responsable de l'aumônerie est présente le vendredi après-midi à la Résidence. Si vous souhaitez la rencontrer, merci de le signaler à l'équipe soignante ou de la prévenir au **02.51.35.09.41**.

Une messe est célébrée **tous les vendredis à 14h30** dans la salle polyvalente du rez-de-chaussée.

L'équipe d'aumônerie vient à votre rencontre dans les chambres et vous propose la communion le vendredi après midi.

Conseil de vie sociale

Le conseil de vie sociale est un lieu d'information et d'expression des résidents et des familles sur la vie de la structure. Ce conseil se réunit 2 fois par an.

Des résidents et des membres des familles sont élus en tant que représentants au conseil de vie sociale. Vous trouverez les coordonnées de ces membres sur le panneau d'information aux familles, à l'entrée de la résidence.

Les associations de bénévoles

Centre de Loisirs Gériatriques (CLG)

Cette association des familles de résidents permet de développer des activités, des sorties des résidents et de financer des animations.

Vous avez la possibilité d'adhérer à l'association en renvoyant le bulletin de cotisation ou de soutien qui est remis à votre entrée.

Mme BOSTOEN, présidente du CLG, se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires : ☎ **02.51.35.15.88**.

Des bénévoles d'associations peuvent vous rendre visite si vous le souhaitez

- La Croix Rouge Française

Présence le mercredi après-midi.

- V.M.E.H. (Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers)

Présence le mercredi après-midi.

Règles de vie et consignes de sécurité

Savoir Vivre

La politesse et la courtoisie envers les autres résidents et le personnel sont les conditions de relations sociales harmonieuses.

Le respect des locaux et du matériel mis à votre disposition est impératif et contribue à rendre votre séjour plus agréable.

Le calme et le repos de chacun doivent être préservés.

L'usage abusif d'alcool est interdit.

Les animaux tenus en laisse sont admis en visite dans l'établissement.

Argent et Valeurs

La structure n'est pas responsable de la disparition éventuelle des sommes d'argent, valeurs ou bijoux que vous souhaitez garder en votre possession.

Un coffre personnel fermant à clé est à votre disposition dans l'armoire de votre chambre.

En cas d'incident, informez immédiatement le cadre de santé.



Tabac

Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer au sein de la résidence.



Sécurité incendie

En matière de sécurité incendie, l'établissement est équipé de détecteurs incendie et de portes coupe-feu. Elle dispose d'une équipe de 1^{ère} intervention formée et opérationnelle. Une information régulière est donnée à l'ensemble du personnel.

Les plans d'évacuation sont affichés dans les couloirs.

Que faire en cas de début d'incendie dans votre chambre :

- sortez de votre chambre en fermant la fenêtre et la porte,
- prévenez le personnel.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, utilisez la sonnette d'appel qui se trouve à votre chevet ou téléphoner au standard en faisant le « 9 ».

Que faire en cas d'incendie en dehors de votre chambre :

En cas de début d'incendie, ne cédez pas à l'affolement. Sauf péril immédiat, vous devez rester dans votre chambre et vous assurer que la porte du couloir est fermée afin d'éviter d'être incommodé par la fumée ou les émanations toxiques.

Ne quittez pas votre chambre sans y être invité par le personnel qui vous guidera vers les sorties de secours et, si nécessaire, vous transportera avec l'assistance des sapeurs-pompiers.

Ne revenez pas dans votre chambre sans en avoir été prié par le personnel.

N'empruntez jamais les ascenseurs.

Gestion des vêtements personnels

Votre linge est entretenu soit par **votre famille**, soit par **l'atelier pressing** du Centre Hospitalier Loire Vendée Océan (prestation incluse dans le forfait hébergement).

Pour limiter les pertes de linge ou les erreurs d'adressage, **tout vêtement** fera l'objet d'un marquage par la lingerie de l'établissement, même si ce dernier est lavé par la famille.

En attendant ce marquage définitif, merci de noter sur l'étiquette du vêtement, au stylo :

Nom + Initiale du Prénom Nom de l'unité
--

A votre arrivée, vous devez remettre vos vêtements et la liste complétée à l'aide soignante intendante ou à un soignant pour l'envoi au marquage.

Pour le linge entretenu par l'atelier pressing du Centre Hospitalier Loire Vendée Océan :

Du fait du lavage industriel, nous vous conseillons d'éviter certaines matières fragiles telles que laine, rhovyl®, Damart®, soie....

Le nombre de tenues demandé tient compte du temps nécessaire au pressing pour le traitement du linge (12 à 15 jours pour un retour dans la structure).

Votre soignant référent pourra vous aider à réassortir votre garde robe, en fonction de l'usure de vos vêtements et de vos besoins.

Une liste type vous est proposée à titre indicatif. Elle est à adapter en fonction de vos habitudes personnelles.

Tout problème devra être signalé rapidement à votre soignant référent.